

Des migrants à qualifier. Les footballeurs africains dans quatre pays européens.

Raffaele Poli

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

Centre International d'Etude du Sport (CIES) de Neuchâtel.

Résumé

Les footballeurs africains sont présents en grand nombre dans les contingents des clubs européens professionnels. L'article rend compte des différentes modalités de leurs migrations à partir de l'analyse de deux exemples. En amont du mouvement migratoire, l'étude se concentre sur le phénomène des centres de formation de football en Côte d'Ivoire, et plus particulièrement dans la commune de Yopougon (Abidjan). En aval, l'article traite de la distribution spatiale des footballeurs de nationalité africaine dans les deux premières ligues professionnelles d'Allemagne, de France, de Suisse et d'Italie.

Les centres de formation en Côte d'Ivoire

Le 7 février 1999, les jeunes footballeurs de l'ASEC Mimosas d'Abidjan, tous issus de l'Académie Mimos Sifcom, du nom de l'entreprise de café-cacao qui en est le sponsor principal, et tous âgés de moins de 18 ans, remportent, à la surprise générale, la Supercoupe d'Afrique en battant l'Espérance de Tunis. L'Académie avait été créée en février 1994 à l'initiative du Français Jean-Marc Guilloud, ancien manager général du club, grâce au soutien d'une quinzaine d'actionnaires privés, de la BIAO (Banque Internationale d'Afrique Occidentale) et jusqu'en 1997 de l'AS Monaco, club intéressé alors à ce que l'ASEC forme des joueurs pour les transférer à des conditions avantageuses¹. A la suite de ce succès, dès 1995, une véritable explosion des centres de formation de football a été observée en Côte d'Ivoire.

Yopougon : une pépinière de talents

La commune de Yopougon, qui se trouve à la périphérie occidentale de la métropole d'Abidjan, est la plus peuplée de Côte d'Ivoire. Les premières opérations immobilières de grande ampleur n'y ont été effectuées qu'au début des années 1970, mais sa population,

¹ De 1994 à 1997 le club monégasque a versé à l'Académie 50 millions de francs CFA par année, environ 125.000 francs suisses, selon le bimestriel « Sport et vie », 1997, n° 40, p.59.

d'après le recensement général de 1998, s'élevait déjà à 708.155 habitants (Poli, 2002). D'un point de vue socio-démographique, les habitants de Yopougon appartiennent pour la plupart aux milieux défavorisés et forment une population jeune.

Le football, considéré comme le « sport-roi » en Côte d'Ivoire, est omniprésent sur le territoire communal, en particulier sous la forme d'une version réduite, adaptée à l'exiguïté des espaces urbains à disposition, appelée « maracana ». La brochure de présentation de l'Union des Centres de Formation de Football de Yopougon (UCFFY), fondée en 1997 et aujourd'hui dissoute, dresse un excellent portrait de la situation observable à Yopougon : *« Pendant les vacances, nous assistons à une prolifération de tournois, dans tous les quartiers, sous quartiers ou bas quartiers. Tous les espaces sont occupés. Des enfants de 4 ans aux jeunes de 30 à 35 ans, tous courent derrière un ballon rond ; qui dans des coins réduits pour le maracana, ou pour les plus chanceux, dans des espaces un peu plus grands pour un terrain normal de football. Pas un seul coin sans supporters. Des jeunes volontaires amoureux du football mais démunis et indigents depuis un certain temps regroupent et encadrent les enfants dans la pratique du football. Le travail se fait bénévolement et assidûment avec l'aide et la bonne volonté des enfants eux-mêmes ».*

Le projet d'organisation d'un championnat communal, élaboré en 2001 par la Fédération des Centres de Formation de Football de Yopougon (FCFFY), née en 1999 après la dissolution de l'UCFFY, estime que plus de cent centres de formation de football ont des activités régulières à Yopougon et décrit leur situation de la façon suivante : *« La grande difficulté que les centres rencontrent dans l'exercice de leur pratique sportive préférée reste et demeure le cadre d'évaluation. En effet, celle-ci se fait au gré des matchs amicaux, des tournois promotionnels sporadiques organisés par quelques sociétés promotionnelles à la recherche de publicité pour un produit nouveau, par des politiciens ou des partis en quête de popularité, par des associations régionales, par des grands centres (Académie) ou par des managers de clubs européens à la recherche de talents à exporter. Dans ces tournois, tout le monde n'a cependant pas la chance de participer, soit par le manque d'information, soit par le manque de moyens financiers, car les droits d'inscription sont souvent très élevés ».*

D'après les entretiens menés auprès des responsables de trente-six centres de formation de football de Yopougon, les objectifs de ces structures sont essentiellement, d'une part, d'occuper la jeunesse par le sport en la détournant des activités criminelles ou illicites, et, d'autre part, de former des footballeurs pour les transférer en échange d'une aide financière

ou matérielle. A cet égard, beaucoup considèrent le recrutement de leurs meilleurs éléments par les grands clubs abidjanais sans une récompense pour le travail de formation fourni comme le principal fléau frappant leurs centres. Par exemple, plusieurs de ces structures ont participé aux tournois organisés par l'Académie Mimos Sifcom sans en tirer aucun avantage financier. Au contraire, ce sont les centres qui doivent payer pour participer, avec la promesse de recevoir une aide matérielle et financière si des joueurs sont prélevés, ce qui, selon les personnes interviewées, n'est rarement mis en pratique.

Les premières étapes d'une carrière

Pour tout jeune footballeur ivoirien, le football participe du rêve d'accéder à l'Europe, territoire où il est possible, et à leurs yeux souvent même facile, de devenir une star et d'acquérir richesse et statut social (Poli, 2003). Le site internet Africafoot.com, en septembre 1999, a traité du sujet des transferts de talents africains en Europe, et se demandait s'il s'agissait de « *pépinière ou mercantilisme* » ; en effet, les footballeurs africains sont « *de plus en plus nombreux à partir et ils sont de plus en plus jeunes* » parce que « *le football est devenu en l'espace de dix ans le chemin par lequel on acquiert un statut social et pas le moindre* », même si « *pour arriver au sommet de la gloire, les jeunes footballeurs africains passent tous par le grand rêve américain qui veut qu'on touche le fond avant de voir pointer à l'horizon son premier contrat professionnel* ».

En ce qui concerne les centres de formation de Yopougon, quand un jeune a la possibilité d'accéder à un club professionnel ivoirien, même si rien n'est donné en échange, il est impossible de le retenir. En effet, pour ces jeunes joueurs, la première étape vers une possible réussite dans le monde du football est le recrutement de la part des plus importants clubs de Côte d'Ivoire. Les dirigeants des petites structures de formation n'ont le plus souvent d'autre choix que de les laisser partir gratuitement en espérant qu'un jour le jeune ait du succès et leur soit reconnaissant.

Cependant, depuis une décennie, il existe des réseaux liant les centres de formation directement aux clubs européens. A Yopougon le centre de formation CIDIAFA en est un bon exemple. C'est depuis ce centre de formation basé à Yopougon que Mamadou Konaté a été

transféré au club de C2 italienne de Tricase en 2001 alors qu'il n'avait officiellement² que 16 ans³.

Les recruteurs italiens sont très actifs en Côte d'Ivoire. Le club de la Lazio Rome organise chaque année des tournois sur le sol ivoirien pour visionner les jeunes talents locaux. Le journal de la Fédération ivoirienne de football (FIF) indiquait en mai 2001 que « *la Fédération italienne de football envoyait depuis quelques temps des fax à la FIF pour avoir des informations concernant deux jeunes joueurs (15 et 16 ans) inconnus de ses fichiers. Ces deux jeunes étant sans doute victimes d'une filière italienne clandestine* ». ⁴

Confrontée à l'augmentation des réseaux de recrutement internationaux échappant totalement à son contrôle et empêchant tout développement endogène du football ivoirien, la Fédération nationale a mis sur pied un projet appelé « Formation et développement des jeunes 2002 ».

L'institutionnalisation des centres de formation en Côte d'Ivoire

Le projet, soutenu financièrement par la FIFA à hauteur d'un million de dollars américains de 1998 à 2002, est dirigé par l'instructeur de l'Association Suisse de Football Walter Ammann, qui a été nommé par la FIF comme « responsable technique chargé de la formation et du développement de la formation des jeunes ». Le but de ce projet est d'organiser la formation des encadreurs des jeunes et de développer le football des jeunes par l'organisation de compétitions sous l'égide de la FIF.

Après l'élaboration du statut des « Associations de Formation Agréées par la FIF » (AFAF), entériné à la fin de l'année 2000, les compétitions des jeunes ont démarré en 2001 avec la participation de 195 équipes de 81 centres de formations agréés. Pour se faire agréer par la FIF, le centre doit payer une caution de 30.000 francs CFA et formuler une « demande d'agrément pour obtenir le statut d'une Association de Formation Agréée à la FIF (AFAF) ».

Cependant, malgré ce succès apparent, dans une lettre reçue en avril 2002, le secrétaire de la FCFFY affirme que « *W.Ammann est combattu par les dirigeants mêmes de l'institution* ». Les motifs de l'opposition de certains dirigeants représentant les clubs au sein de la

² La pratique de diminuer l'âge des joueurs africains pour augmenter leur valeur marchande est courante. Selon Jean-Marc Guilloud « les joueurs qui arrivent en France ont en moyenne quatre ou cinq ans de plus qu'ils ne le prétendent » (Sport et vie, 1997, n° 40, p.59).

³ Calcio 2000, août 2002, p.148

⁴ Match, 10-16.05.2001, n° 5, p.12

Fédération sont essentiellement de deux types et émanent de deux différents groupes d'acteurs.

Premièrement, le club de l'ASEC Mimosas, qui, avec l'Académie, dispose déjà d'une structure de formation performante, n'a aucun intérêt à ce que les autres équipes disposent d'un cadre d'évaluation qui leur permette de progresser et de leur faire concurrence. Ainsi, l'Académie Mimos Sifcom, après avoir participé à la compétition pilote et terminé qu'en deuxième place, a renoncé à participer au premier championnat national, préférant continuer à organiser elle-même des compétitions parallèles à celles organisées par la Fédération.

Selon les responsables de nombreux centres de formation de Yopougon et selon les secrétaires généraux des clubs de l'Africa Sports National et du Stade d'Abidjan, qui sont les principaux rivaux de l'ASEC, les dirigeants de cette équipe, grâce à la complicité du président de la Fédération ivoirienne, avaient déjà été à l'origine de l'arrêt des championnats juniors en 1994. Au moment de la création de l'Académie, l'ASEC aurait voulu s'assurer du succès de l'opération en empêchant les autres clubs de disposer d'un cadre d'évaluation pour les jeunes.

Aujourd'hui, avec le nouveau projet de championnat national junior, la pratique du recrutement sans frais des joueurs formés préalablement par d'autres structures de formation subirait un brusque arrêt. Les statuts d' « Associations de Formation Agréées à la FIF » donnent à ces centres de formation l'assurance que leur travail soit récompensé dans le cas d'un transfert. L'article 5 stipule en effet que « les AFAF doivent établir une licence pour leurs joueurs/jeunes à la FIF. Chaque licence coûte CFA 1000 (environ 2,50 francs suisses) et restera valable jusqu'à ce que le joueur/jeune joue trois ans dans une équipe fanion d'un club de première, deuxième ou troisième Division de la Côte d'Ivoire ».

En outre, l'article 7 « indemnité de formation minimum pour les joueurs en cas de départ » fixe qu' « une indemnité de formation minimale de CFA 100.000 sera exigée par an, selon le nombre d'années pendant lesquelles le joueur/jeune a été titulaire d'une licence au bénéfice de l'AFAF, ou d'un club. En outre, une participation de 10% sera perçue sur le transfert suivant. Si le joueur/jeune a joué un match dans une sélection nationale de la FIF, cette indemnité de formation minimale sera doublée soit 200.000 CFA par an ».

Deuxièmement, les centres de formation qui sont en contact direct avec des managers liés à des clubs européens boycottent le projet parce qu'il prévoit d'imposer la formation obligatoire des jeunes en Côte d'Ivoire jusqu'à ce qu'ils jouent quelques matchs officiels dans une équipe

fanion d'un club de première, deuxième ou troisième Division de la Côte d'Ivoire. L'alinéa 48 de l'article 4 interdit en effet « les contrats de partenariat avec des clubs étrangers qui demandent dans leurs textes que les jeunes (joueurs) partent avant d'avoir joué quelques matchs officiels dans une équipe fanion d'un club de première, deuxième ou troisième division de la Côte d'Ivoire ».

Ce genre de centres de formation, qui envoient généralement les joueurs en Europe lorsqu'ils sont très jeunes, pour rentrer dans le cadre juridique du nouveau championnat national juniors devraient s'associer à un club possédant une équipe fanion dans laquelle ils devraient faire évoluer leurs jeunes avant qu'ils ne partent à l'étranger. Cette directive dérange les dirigeants de ces centres dans la mesure où ils devraient partager leurs gains sur un éventuel transfert avec l'équipe dans laquelle leurs jeunes ont joué des matchs de première, deuxième ou troisième division ; ce qui gêne aussi les agents de joueurs liés à des clubs européens dans la mesure où les prix demandés pour un transfert tendent à augmenter parallèlement au degré de formation reçu sur le sol ivoirien.

Les Africains dans les clubs professionnels de quatre pays européens

De l'autre côté de la Méditerranée, les footballeurs africains monnaient leur talent dans de nombreux pays. Dans cet article sont présentés les cas de la Suisse et de trois pays limitrophes : l'Allemagne, la France et l'Italie. Selon les données disponibles, les statistiques se réfèrent aux joueurs possédant la nationalité d'un pays africain. Les différents cas de figure des migrations de footballeurs africains seront présentés en détail dans l'étude spécifique de la situation des quatre pays susmentionnés.

La distribution spatiale des joueurs africains en Suisse, Allemagne, Italie et France

Au total⁵, au début de la saison 2002/2003, 305 joueurs de nationalité africaine étaient présents dans les effectifs des clubs des deux premières ligues professionnelles des championnats des quatre pays concernées. Au niveau de l'effectif, 144 Africains jouent en France, 78 en Allemagne, 49 en Suisse et 34 en Italie.

Du moment que les clubs pris en compte sont 138, le taux moyen de joueurs africains par équipe est de 2,21. La comparaison entre les quatre pays d'étude permet de mettre en

⁵ Ces statistiques ont été élaborées en confrontant les données des revues et magazines sportives suivantes : Calcio 2000, France Football, Kop, Planète Foot, Kicker, Sport Bild, Anpfiff, Top Football, Blick, ainsi que celles tirées du site Internet de la Ligue nationale suisse de football www.top11.ch.

évidence le rôle de la France comme plate-forme d'arrivée pour ces joueurs. En effet, le taux de joueurs africains dans les équipes françaises (3,6) est nettement plus élevé que celui des clubs allemands (2,17), des clubs suisses (2,09) et encore plus des clubs italiens (0,89).

Au niveau des nationalités impliquées, les Camerounais sont les plus nombreux, suivis par les Sénégalais, les Nigériens, les Ghanéens et les Ivoiriens. Les joueurs de ces cinq pays représentent le 59,66% des Africains évoluant dans les deux premières ligues professionnelles de France, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie. Au total, 29 pays africains sont représentés.

Si l'on prend en compte la répartition spatiale (tableau 1) des joueurs des différentes nationalités, on peut constater de grandes différences. La France accueille la plus grande partie des joueurs de 8 des 10 pays les plus représentés, tandis que les Ghanéens et les Nigériens se dirigent essentiellement vers l'Allemagne.

Tableau 1 : distribution spatiale des joueurs africains selon la nationalité (%).

Pays	<i>France</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Suisse</i>	<i>Italie</i>
<i>Cameroun</i>	46.15	19.23	23.08	11.54
<i>Sénégal</i>	72.92	12.5	12.5	2.08
<i>Nigéria</i>	15.16	42.42	21.21	21.21
<i>Ghana</i>	11.1	59.26	14.81	14.81
<i>Côte d'Ivoire</i>	65.22	0	8.7	26.08
<i>Maroc</i>	41.18	29.41	11.76	17.65
<i>Guinée</i>	73.33	13.33	13.33	0
<i>Mali</i>	84.61	15.39	0	0
<i>Togo</i>	60	10	30	0
<i>RD Congo</i>	40	20	40	0

L'indice de concentration des joueurs (tableau 2) a été calculé en divisant le pourcentage des joueurs d'une nationalité dans un pays au pourcentage moyen de leur présence dans les quatre pays. Cet indice montre certaines affinités importantes. Les joueurs des anciennes colonies françaises continuent d'affluer en masse vers la France, surtout en ce qui concerne les Maliens, les Guinéens et les Sénégalais. Les Ghanéens sont extraordinairement concentrés en Allemagne, où leur pourcentage par rapport à la totalité des joueurs africains (59,26%) est plus que quatre fois supérieur à celui que l'on trouve dans les trois autres pays étudiés (13,57%). Selon ce même calcul, il apparaît également que les clubs suisses tendent à engager

des Togolais, des Camerounais et des Nigériens. La concentration des Congolais s'explique par contre par la présence des enfants des personnes admises en Suisse en qualité de réfugiés. Les clubs italiens enfin semblent avoir une stratégie de recrutement se concentrant uniquement sur quelques pays africains, comme la Côte d'Ivoire ou le Nigéria.

Tableau 2 : indice de concentration des joueurs africains selon les pays.

Pays	<i>France</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Suisse</i>	<i>Italie</i>
<i>Cameroun</i>	0.96	0.69	1.57	1.04
<i>Sénégal</i>	3.01	0.42	0.75	0.17
<i>Nigéria</i>	0.17	1.55	1.41	2.15
<i>Ghana</i>	0.14	4.23	0.91	1.39
<i>Côte d'Ivoire</i>	2.1	0	0.5	2.81
<i>Maroc</i>	0.78	1.21	0.7	1.71
<i>Guinée</i>	3.07	0.45	0.8	0
<i>Mali</i>	5.56	0.53	0	0
<i>Togo</i>	1.68	0.32	2.24	0
<i>RD Congo</i>	0.74	0.65	3.48	0

Le calcul de la somme des écarts par rapport au pourcentage moyen des différentes nationalités indique que les Camerounais sont les mieux redistribués entre la France, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne, suivis par les Marocains et les Nigériens.

Tableau 3 : somme des écarts par rapport au pourcentage moyen selon la nationalité.

Pays	<i>Somme des écarts</i>
<i>Cameroun</i>	0.98
<i>Maroc</i>	1.2
<i>Nigéria</i>	1.71
<i>Côte d'Ivoire</i>	1.85
<i>Togo</i>	1.9
<i>Sénégal</i>	1.92
<i>Guinée</i>	1.95
<i>RD Congo</i>	2.02
<i>Ghana</i>	2.14
<i>Mali</i>	2.65

France : une myriade de cas de figure

La France n'est pas seulement le pays qui attire le plus de joueurs africains, mais il est aussi celui qui présente les types de migrations les plus diversifiés. Une première distinction importante est celle à faire entre les footballeurs qui ont bougé « *avec la balle* » (Lanfranchi, Taylor, 2001 : 6), c'est-à-dire avec l'intention de gagner leur vie en jouant au football, par rapport à ceux qui sont arrivés dans le pays d'accueil dans leur jeunesse dans le cadre de migrations non directement liées à la pratique footballistique.

De nombreux footballeurs nés en Afrique et de nationalité africaine ont été formés en France, où ils ont migré avec leur famille à un très jeune âge. Les plus talentueux de ces joueurs ont entre-temps reçu le passeport français et jouent dans les sélections nationales tricolores (Boumsong, Kapo, Afanou, Luyindula, Sakho, J.J. Domoraud, ...). Au total, dix-neuf joueurs nés en Afrique et évoluant dans les deux premières ligues du championnat français ont été naturalisés. Parmi ceux-ci seize sont Français, un est Suisse (Lubamba), un est Portugais (Makukula) et un est Hongrois (Sowumni).

D'autres joueurs ayant migré à un jeune âge disposent de la double nationalité, ce qui leur permet de ne pas être considérés comme des « étrangers », catégorie dont le nombre est soumis à des quotas, dans les compétitions entre clubs au niveau national et international. La plupart des treize footballeurs nés en Afrique mais possédant la double nationalité évolue dans les représentatives nationales des pays africains où ils sont nés. C'est par exemple le cas de quatre membres de l'équipe sénégalaise ayant rejoint les quarts de finale à la Coupe du Monde 2002 disposent de la double nationalité (Faye, Coly, Syla, Diatta). Selon les règles de la FIFA, lorsqu'un joueur dispose de la double nationalité il est libre de choisir quel pays représenter. Le choix est entériné lorsque le footballeur joue un match officiel avec la sélection de l'un ou de l'autre pays. C'est pourquoi de nombreux joueurs africains ayant reçu la nationalité française, dans leur jeune âge refusent la convocation dans les sélections nationales africaines afin de préserver la possibilité d'évoluer un jour dans la sélection française. C'est par exemple le cas de l'attaquant Patrice Mboma qui n'aura accepté de jouer pour le Cameroun qu'à l'âge de 25 ans. Ou encore c'est le cas de l'attaquant Dagui Bakari, né en France mais d'origine ivoirienne. Ce joueur de Lens a refusé la convocation dans le onze ivoirien, pays qui lui avait offert la possibilité d'acquérir la double nationalité. L'Algérie avait essuyé le même refus de la part de Zinédine Zidane.

Contrairement à Zidane ou Bakari, d'autres joueurs nés en France et de nationalité française ont par contre accepté d'acquérir aussi la nationalité d'un pays africain dans l'optique d'une convocation dans la représentation nationale. C'est ainsi que quatre joueurs d'origine algérienne, trois d'origine malienne, un d'origine tunisienne, un d'origine marocaine et un d'origine sénégalaise ont renforcé les rangs des sélections nationales respectives.

Toutes les situations décrites jusqu'ici appartiennent aux cas de figure des migrations « *sans la balle* ». Bien que très importantes en France, ce type de migration reste minoritaire. En effet, la plupart des joueurs africains évoluant en Ligue 1 et en Ligue 2 française ont migré « *avec la balle* ». Parmi ceux-ci, il existe trois catégories principales.

La première catégorie comprend les joueurs recrutés par les clubs français après qu'ils aient évolué dans les championnats du pays où ils sont nés. Par exemple, quatre anciens membres de l'ASEC Mimosas jouent actuellement en France (Kouassi, « Copa », Guel, Zoko). En règle générale, les footballeurs recrutés de cette manière, bien que plus âgés que ceux des deux catégories suivantes, restent jeunes, un peu plus de 20 ans en moyenne, et assez inexpérimentés.

Le deuxième cas de figure est celui des footballeurs formés par des petites structures en Afrique et transférés dans les centres de formation des clubs français avant qu'ils n'aient joué dans les championnats de leurs pays respectifs. Ces joueurs sont généralement très jeunes, 16 ans environ en moyenne, lorsqu'ils arrivent en France. Bien que migrant « *avec la balle* » et étant pris en charge par les clubs français, il n'est pas sûr qu'ils soient un jour intégrés dans l'équipe fanion du club recruteur, de sorte qu'un bon nombre d'entre eux, au lieu de devenir footballeurs professionnels, perdront la balle en cours de route et iront grossir les cohortes des migrants non qualifiés issus de circuits migratoires plus traditionnels.

La troisième catégorie concerne les joueurs formés en Afrique par des structures de formation appartenant ou financées par des clubs français. Cette stratégie d'investissement dans des « *feeder or nursery clubs in underdeveloped countries* » (Maguire, Pearton, 2000 : 179), adoptée aussi par des clubs hollandais comme Feyenoord Rotterdam ou Ajax Amsterdam au Ghana, vise à former le jeune footballeur dans son environnement de naissance, tout en réduisant les coûts de la formation. Le club de Montpellier a ainsi financé la création du centre de formation « Futuro Foot » lié au club du Stade d'Abidjan. De cette manière, le Stade a les moyens de former des jeunes talents et Montpellier peut les transférer à des conditions

avantageuses. Le joueur de l'équipe nationale sénégalaise Salif Diao a été formé par l'académie de football de l'AS Monaco sise à Dakar⁶. Transféré en France à l'âge de 18 ans, il a été prêté pour une année au club d'Epinal avant de retourner dans la Principauté. Aujourd'hui il évolue à Liverpool. L'autre sénégalais Tony Sylva a suivi plus ou moins la même trajectoire. Formé lui aussi à l'Académie Aldo Gentina à Dakar, il a été transféré très jeune à l'AS Monaco avant d'être prêté pour quelques années dans des clubs mineurs français (GFCO Ajaccio, Epinal, AC Ajaccio) et de retourner à Monaco.

Allemagne : des liens étroits avec le Ghana

Encore plus qu'en France, les footballeurs de nationalité africaine présents dans les 36 équipes des deux premières ligues professionnelles allemandes (Erste et Zweite Bundesliga) ont migré « *avec la balle* ». Presque la totalité des 78 joueurs africains ont en effet joué dans des clubs du continent noir avant d'être transférés dans des clubs allemands.

Il n'y a que peu d'exemples de footballeurs issus de migrations à caractère extra-sportif. C'est le cas de Gerald Asamoah et Otto Addo, joueurs qui disposent de la double nationalité germano-ghanéenne. Si le premier a choisi de jouer pour l'équipe nationale allemande, le deuxième a opté pour celle ghanéenne. D'autres joueurs, qui ont eux migré « *avec la balle* » à un très jeune âge, ont aussi acquis la double nationalité, ce qui leur permet de ne pas être considérés comme des étrangers (Thiam, Akonnor, Salou, ...).

Parmi les joueurs qui ne disposent pas de double nationalité, la plupart a été transférée directement d'un club d'un pays africain à un club allemand. Deux types de stratégies peuvent être relevées. La première, numériquement minoritaire et pratiquée essentiellement par les clubs les plus puissants, consiste à transférer des jeunes éléments, dont l'âge ne dépasse généralement pas les 18 ans, afin de parfaire leur formation en Allemagne. La deuxième, utilisée par les clubs les moins riches, consiste par contre à recruter des joueurs un peu plus âgés et expérimentés, aptes à apporter leur contribution dès le moment de leur arrivée, quitte à les transférer ensuite dans des clubs plus importants contre de l'argent. Ce deuxième type de stratégie étant le plus diffus, la moyenne d'âge des joueurs africains en Allemagne, par rapport à la France, tout en restant assez basse, est plus élevée.

En comparaison avec le cas français, le pourcentage des Africains ayant joué dans d'autres championnats non africains avant d'arriver dans le pays est plus élevé en Allemagne. En effet,

⁶ World Soccer, vol. 42, n° 12, août 2002

23 joueurs ont transité dans d'autres pays avant de rejoindre un club allemand. Six ont été transférés en Allemagne par un club français, quatre par un club belge, trois par un club polonais et deux par un club suisse ou espagnol. L'étude plus précise des trajectoires des joueurs permet de relever des étapes de passage entre le Nigeria, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne (Emeka Ifejiagwa) ; entre le Cameroun, la Grèce, l'Espagne et l'Allemagne (Raymond Kalla) ou encore entre le Ghana, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne (Godfried Aduobe). Ce transnationalisme migratoire associé au football dépasse dans deux cas les frontières européennes pour s'élargir à l'Amérique du Sud.

Le Nigérian Festus Agu a d'abord quitté son pays d'origine pour jouer dans le Bolivar La Paz, d'où il est ensuite parti en direction de l'Espagne. Enfin, c'est de Compostela qu'il a été transféré en Allemagne dans le club amateur de Rathenow. Actuellement il joue dans le Wacker Burghausen en Zweite Bundesliga. Le Ghanéen Joseph Annor Aziz a été dans un premier temps transféré du Ghana à la Pologne, dans le club du Legia Varsovie, qu'il a ensuite quitté pour le Sporting Cristal Lima, au Pérou, avant de retourner en Europe, cette fois en Allemagne. Il joue actuellement dans l'Eintracht Trier en Zweite Bundesliga.

Ces exemples témoignent de l'existence de réseaux transnationaux structurant les migrations des footballeurs africains. L'Asie n'est pas absente de ces circuits. Le Nigérian Donald Agu par exemple, après sept ans passés en Allemagne, a joué en 2002 pendant deux mois avec l'Abahani Dhaka, au Bangladesh. La possibilité de signer un contrat de courte durée et financièrement intéressant dans ce club lui avait été signalée par son compatriote Colly Barnes. La trajectoire de ce dernier est un autre exemple de transnationalisme : basé à Hong Kong depuis 1996, où il joue dans le championnat de football professionnel, il dispute depuis 2001 aussi la saison footballistique au Bangladesh, qui a cours de juillet à septembre, au moment où le championnat à Hong Kong est en pause. Selon le magazine *West Africa*⁷, environ dix joueurs, presque exclusivement Nigériens, jouent dans le championnat du Bangladesh. A l'instar de Barnes, la plupart d'entre eux jouent le reste de l'année à Hong Kong.

Suisse : un championnat tremplin

La grande majorité des footballeurs africains en Suisse y ont migré « *avec la balle* ». En effet, 41 des 49 joueurs de nationalité africaine évoluant en Ligue nationale A ou B ont migré en

⁷ *West Africa*, n° 4346, 7-13 octobre 2002

Suisse pour jouer au football. Les huit autres joueurs ont par contre migré dans le cadre de migrations extra-footballistiques. Contrairement à ce qui se fait en France ou en Allemagne, où ces joueurs sont généralement naturalisés ou possèdent la double-nationalité, en Suisse ils demeurent de nationalité uniquement africaine. Cependant, en ayant été formés par des clubs suisses, d'un point de vue footballistique ils ne sont pas considérés comme des étrangers mais comme des joueurs nationaux. Ce statut de joueurs « assimilés » s'applique à tous les joueurs de nationalités non-suisse qui ont été inscrits par un club de l'Association Suisse de Football (ASF) pendant au moins trois ans entre l'âge de 12 à 18 ans, ou éventuellement moins, s'ils n'ont jamais été qualifiés au préalable dans une fédération étrangère.

Parmi les 41 Africains qui ont migré en Suisse « avec la balle », 27 ont été recrutés directement depuis leur pays d'origine. C'est le type de stratégie majoritaire suivi par les clubs helvétiques en ce qui concerne les joueurs africains, à savoir de parier sur des jeunes joueurs inconnus acquis à des prix très bas pour les mettre en valeur et les vendre à des prix plus élevés. En effet, par rapport aux étrangers provenant des autres continents (23,75 ans pour les Européens, 21,84 ans pour les Sud-américains), l'âge moyen d'arrivée des joueurs africains est nettement plus bas (19,56).

Quatorze Africains ont par contre été transférés en Suisse depuis des clubs d'autres pays européens, en particulier la France (5) et l'Italie (4). Hormis quelques exemples de « migrations internationales à trajectoire sportive descendante », quand le joueur arrive en Suisse pour relancer sa carrière après avoir échoué dans un championnat plus important, la plupart de ces joueurs arrive en Suisse dans le cadre d'un type de stratégie de caractère transnational. Recrutés par des clubs de pays mieux placés que la Suisse dans la hiérarchie footballistique, ces joueurs sont prêtés à des clubs suisses pour qu'ils acquièrent de l'expérience, avant de retourner dans le pays de recrutement pour poursuivre leur « trajectoire sportive ascendante » (Praicheux, 1998 : 107).

Idéalement, le championnat suisse devrait fonctionner comme un tremplin pour les jeunes joueurs africains aspirant à poursuivre leur carrière dans des championnats financièrement plus intéressants. Du moment qu'ils considèrent le séjour suisse comme temporaire, contrairement à ce qui se passait avec les premiers étrangers originaires de l'Europe de l'Est (Yougoslavie, Hongrie, Tchécoslovaquie) dès les années 1930, les footballeurs africains n'ont pas le profil de « settlers » mais plutôt celui de « mercenaries » (Lanfranchi, Taylor, 2001 : 6). Leur plan de carrière, ou plutôt celui qui leur est offert par leurs agents, qui s'appuie sur

les différences de niveaux entre championnats nationaux, est de caractère transnational et vise à les faire transiter par la Suisse dans une optique de formation avant de poursuivre leur carrière ailleurs. Cette ambition reste cependant souvent irréaliste. En effet, la durée moyenne du séjour des footballeurs africains en Suisse (3,28) est plus élevée par rapport à celle des Sud-américains (2,88) et seulement une minorité de joueurs parvient à accéder aux championnats plus importants.

Le championnat suisse est loin d'être le seul championnat européen remplissant le rôle de tremplin. Le championnat belge par exemple peut être considéré de la même manière. Deux grandes équipes anglaises, Manchester United et Arsenal, ont conclu des accords de « *relations techniques* » avec les clubs belges du Royal Anvers et de Beveren. D'une part, ce partenariat permet aux clubs anglais d'envoyer leurs jeunes en Belgique pour acquérir de l'expérience. Par exemple, après avoir recruté le joueur gambien Henry Gomez, 18 ans, en 2002, Manchester United l'a prêté au Royal Anvers pour la saison en cours. D'autre part, ces accords visent à faciliter la migration de joueurs africains en Angleterre, où seul les joueurs étrangers ayant joué une majorité des rencontres dans leurs équipes nationales au cours des deux ans qui précèdent le moment du transfert peuvent obtenir un permis de travail. Cette clause n'existe pas en Belgique, où, au contraire, les clubs peuvent recruter et faire jouer autant de footballeurs étrangers qu'ils le veulent. En outre, les lois en matière de naturalisation étant beaucoup plus flexibles en Belgique qu'en Angleterre, les jeunes joueurs africains « parqués » en Belgique pourraient obtenir la citoyenneté européenne, ce qui éliminerait tous les problèmes pour l'obtention d'un permis de travail en Angleterre⁸.

L'exemple le plus concret de ce type de stratégie est la relation qui unit les clubs de l'ASEC Mimosas, du Beveren et d'Arsenal. Par l'intermédiaire de Jean-Marc Guilloud, ami de longue date d'Arsène Wenger, actuel entraîneur d'Arsenal qui l'avait aidé à fonder l'Académie Mimos Sifcom alors qu'il entraînait l'AS Monaco, un accord entre l'ASEC Mimosas et Beveren a été signé en 2001. Depuis, sept joueurs de l'ASEC formés à l'Académie ont été transférés en Belgique et leur nombre pourrait être encore plus important dès 2003, quand le contrat entre l'Académie Mimos Sifcom et l'ASEC Mimosas arrive à échéance. Au cas où les jeunes joueurs ivoiriens transférés en Belgique réussissent à prouver leurs compétences, ils pourraient être recrutés par Arsenal, où évolue déjà depuis 2002 leur ancien co-équipier Kolo Touré.

⁸ WSC, n° 188, octobre 2002, pp. 30-31

Italie : les petits clubs rêvent d'exotisme

Parmi les pays étudiés, l'Italie est celui qui paraît le moins « branché » sur le marché africain. Sur les 34 Africains évoluant dans les 38 équipes de Serie A ou B, tous ont migré « *avec la balle* ». Parmi les douze joueurs arrivés en Italie depuis un pays non africain, six provenaient de Suisse. Parmi ces six, cinq avaient été prêtés par un club italien à un club tessinois (Bellinzzone ou Lugano) avant de retourner dans la Péninsule. Les vingt-deux joueurs restants ont été recrutés directement depuis des clubs africains. La plupart d'entre eux étaient âgés de moins de 18 ans lorsqu'ils ont migré vers l'Italie (Obafemi, Obodo, Feussi Fongnag, Ghomsy, Konan, Zoro, Jadid, Koffi, Zoro, Ennynnaya, Aliyu, Adeshina, Martins, ...). et seulement dans des rares cas ils avaient plus de 20 ans.

Cette pratique, initiée par l'équipe de Turin au début des années 1990 avec trois joueurs Ghanéens champions du monde des moins de 17 ans (Gargo, Kuffour, Appiah) a été dans un premier temps imitée par les clubs les plus puissants comme l'Inter (Kallon, Martins, Kone) ou Milan AC (Sarr, Aliyu), qui insèrent ces joueurs dans leurs équipes juvéniles pour les prêter ensuite à des clubs moins importants (Lugano, Bologne, Vicenze, Siène, Galatasaray). Désormais, cette stratégie est aussi celle de clubs moins importants (Genoa, Sampdoria, Lecce, Bari, Salernitana, Venezia, Reggiana, Perugia, Udinese, ...). Par exemple, le milieu de terrain malien Drissa Diarra, qui a disputé la phase finale des Championnats du monde des moins de 17 ans en 2002, appartient à l'équipe de Lecce.

Depuis quelques années, les clubs des ligues professionnelles inférieures (C1 et C2) ont commencé à utiliser la même tactique. En effet, le cas mentionné de l'ivoirien Konaté est loin d'être le seul. Pendant la saison 2001/2002, 32 joueurs de nationalité africaine ont joué dans les deux ligues italiennes mentionnées, 18 en C1 et 14 en C2. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de joueurs inconnus recrutés très jeunes à des prix très bas dans l'espoir de les revendre plus cher. Ivoiriens (7), Nigériens (6) et Camerounais (5) se retrouvent les plus nombreux à ce niveau aussi.

Pour réagir à ce phénomène nouveau dans le football italien, la Ligue nationale a interdit toute transaction avec l'étranger depuis septembre 2002 et pour une durée indéterminée, justifiant la décision avec la volonté de protéger les joueurs italiens, dont l'accès à un club professionnel risquait de devenir plus difficile face à la concurrence des étrangers et des jeunes africains en particulier.

Conclusion

Les joueurs africains évoluant dans les championnats de France, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie ont dans leur grande majorité émigré pour des raisons footballistiques. En raison de leur jeune âge et de leur manque d'expérience, leur transfert s'inscrit généralement dans une logique d'investissement tournée vers l'avenir. Ces migrants peuvent donc être mieux définis comme des « *migrants à qualifier* » plutôt que comme « *skilled migrants* ».

Quant à la direction des flux, elle s'explique par différents facteurs. En ce qui concerne la France, la prédominance de Sénégalais, Camerounais et Ivoiriens peut être en grande partie expliquée par les anciens liens coloniaux. Le facteur linguistique semble être déterminant pour ce qui est du cas allemand, où les anglophones sont présents en plus large mesure par rapport aux francophones. La concentration des joueurs ghanéens s'explique également par les liens tissés par les nombreux entraîneurs allemands recrutés depuis quelques décennies dans le pays africain. Le cas suisse paraît quant à lui bien résumer la situation globalement rencontrée. En effet, les quatre nationalités les plus représentées (Cameroun, Nigeria, Sénégal, Ghana) sont aussi les nationalités les plus représentées si l'on tient compte de l'ensemble des quatre pays. En Italie, la caractéristique la plus surprenante est la présence d'un grand nombre de joueurs ivoiriens, recrutés très jeunes dans une optique spéculative.

Parmi les quatre pays, les Camerounais sont les joueurs les mieux redistribués, suivis par les Marocains et les Nigériens. Ces derniers sont présents aussi en Asie et à l'état actuel de la recherche⁹ leurs migrations paraissent être les plus transnationales. Les stratégies des clubs européens deviennent à leur tour transnationales, comme en témoigne l'exemple de l'accord entre l'Académie Mimos Sifcom, l'ASEC Mimosas d'Abidjan, Beveren et Arsenal. Ce type de partenariat, qui est le dernier développement dans la globalisation du football, tend à systématiser la formation des joueurs africains et à organiser par paliers les étapes de leur recrutement. En ce sens, les « championnats tremplin » comme celui suisse revêtent une grande importance.

Les transferts de footballeurs suscitent beaucoup d'espoirs au sein de la jeunesse africaine, mais, comme dans le cas de l'exploitation des matières premières, le phénomène profite en grande partie aux pays occidentaux. C'est pour cela que les ministres de la Jeunesse et des Sports des pays membres de la CONFESJES se sont réunis le 21 et 22 décembre 2000 à

⁹ L'auteur conduit des recherches sur les migrations des footballeurs africains dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Bamako et ont discuté autour du thème «le recrutement de jeunes joueurs de football africains au profit des centres de formation des clubs professionnel étrangers». Dans leur rapport final, les ministres présents ont constaté que « *le flux migratoire de jeunes joueurs de football des pays du Sud vers ceux du Nord devient de plus en plus important et s'amplifie en s'entourant peu à peu d'une opacité sur les conditions de recrutement, de séjour et d'évolution de la carrière de ces joueurs* ». Ils se sont dit « *persuadés que les transferts illégaux effectués dans les conditions inacceptables au regard des droits et des libertés humaines, de la morale et de l'éthique constituent un véritable fléau pour la jeunesse africaine* » et ils ont affirmé « *leur volonté partagée d'entreprendre une action commune qui vise en lieu et place d'une interdiction formelle des transferts des jeunes joueurs, à privilégier l'organisation d'une solidarité Nord-Sud par la mise en place de mécanismes s'appuyant sur des actions de soutien, de régulation et de règlement* »¹⁰.

Selon eux, ces mécanismes de solidarité devraient se traduire par le soutien à la création de structures de formation dans les pays du Sud, à la formation de cadres techniques chargés de la formation des jeunes au sein des différentes structures sportives et à l'organisation de compétitions de jeunes rationnelles et régulières. Avec la bonne volonté des parties impliquées et le contrôle attentif des institutions dirigeant le football mondial, l'intérêt grandissant des clubs européens pour le recrutement de joueurs africains pourrait devenir un réel facteur de développement dans les pays africains.

Bibliographie

Bale J., "Out of Africa : the "Development" of Kenyan Athletics, Talent Migration and the Global Sports System", in *The Global Sports Arena : Athletic Talent Migration in an Interdependant World*, 1994: 206-225.

Lanfranchi P. et Taylor M., *Moving with the Ball. The Migration of Professional Footballers*, Oxford, Berg, 2001, 273 p.

Maguire J. et Pearton R., "Global Sport and the Migration Patterns of France 1998 World Cup Finals Players : Some Preliminary Observations", in *The Future of Football*, London, Frank Cass, 2000 : 175-189.

Poli R., *Le football en Côte-d'Ivoire. Organisation spatiale et pratiques urbaines*, Neuchâtel, Editions du CIES, 2002, 140 p.

¹⁰ *Stades d'Afrique*, mars 2001, n° 17, p.19.

Poli R., "Football, imaginaire et jeux identitaires à Abidjan", ethnographiques.org (en ligne), n° 3, 2003, <http://www.ethnographiques.org/documents/article/arPoli.html>.

Praicheux J., "Mobilités sportives", in *La planète nomade*, Paris, Belin, 1998 : 105-109.

Ravenel L., *La géographie du football en France*, Paris, PUF, 1998, 143 p.